

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0001-7

AVIS est donné par la présente que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 10 septembre 2018 et est déposé au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds pour l'information de toutes les personnes intéressées.

REGLEMENT CA29 0001-7

Règlement modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de porter la délégation d'octroi de certains contrats par le directeur d'arrondissement à 101 099 \$ et par les directeurs à 50 000 \$

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce douzième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

RÈGLEMENT CA29 0001-7

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA29 0001 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO AFIN DE PORTER LA DÉLÉGATION D'OCTROI DE CERTAINS CONTRATS PAR LE DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT À 101 099 \$ ET PAR LES DIRECTEURS À 50 000 \$

À une séance régulière du conseil de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, tenue à la Westview Bible Church située au 16789, boulevard de Pierrefonds, dans la Ville de Montréal, le 10 septembre 2018 à 19 h conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à laquelle sont présents :

Le Maire d'arrondissement	Dimitrios (Jim) Beis
Mesdames les conseillères	Catherine Clément-Talbot Louise Leroux
Messieurs les conseillers	Benoit Langevin Yves Gignac

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement monsieur Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur de l'arrondissement, monsieur Dominique Jacob et le secrétaire d'arrondissement, M^e Suzanne Corbeil, sont également présents.

VU l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q.c.C-11.4), le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro décrète ce qui suit :

LE RÈGLEMENT CA29 0001 EST MODIFIÉ COMME SUIVIT :

ARTICLE 1. L'article 15 est modifié comme suit :

- Par le remplacement du nombre « 50 000 \$ » par le nombre « 101 099 \$ » au paragraphe 1^o.
- Par le remplacement du nombre « 25 000 \$ » par le nombre « 50 000 \$ » au paragraphe 2^o.
- Par l'abrogation du deuxième alinéa.

ARTICLE 2. L'article 17 est modifié comme suit :

- Par le remplacement du nombre « 25 000 \$ » par le nombre « 101 099 \$ » au paragraphe 1°.
- Par le remplacement du nombre « 10 000 \$ » par le nombre « 50 000 \$ » au paragraphe 2°.

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT